

NOTE D'INFORMATION

A : Présidentes et présidents des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs

S/couvert de Lydie CHENOT, présidente de la fédération

Objet : Recommandations relatives à la pratique des activités du cyclotourisme lors des épisodes de fortes chaleurs

À la suite de décès et de malaises de pratiquants survenus dans un contexte de fortes chaleurs, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative appelle l'ensemble des pratiquants, encadrants, organisateurs et structures sportives à la plus grande prudence. Les températures élevées actuellement observées augmentent fortement les risques liés à la pratique d'une activité physique et sportive.

A ce jour, un certain nombre de départements sont placés en vigilance orange et consultables sur le site de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> que je vous invite à consulter régulièrement pour suivre l'évolution de cette vague de chaleur.

Je vous invite à diffuser aux licenciés, aux éducateurs fédéraux et encadrants, aux dirigeants et aux organisateurs de votre territoire les recommandations et mesures préconisées face aux risques liés aux fortes chaleurs dans le guide annexé à la présente note et accessible par le lien : <https://www.sports.gouv.fr/guide-pour-un-ete-sportif-et-responsable-2849>

La pratique du cyclotourisme en période de forte chaleur nécessite des précautions strictes afin de protéger la santé de chacun. Voici les principales précautions :

- Identifier les pathologies liées à la chaleur et agir rapidement en cas de symptômes de coup de chaleur
- Bien s'hydrater et s'alimenter avant et pendant l'activité de cyclotourisme. Ne pas oublier la réhydratation après l'activité
- Adapter les heures de la pratique en fonction des conditions météorologiques
- Pour les structures fédérales organisatrices de randonnées et manifestations, désigner un référent « vague de chaleur »
- Prévoir des conditions d'aménagement de la manifestation sportive, de report ou d'annulation en fonction de l'intensité de la vague de chaleur
- Renforcer les dispositifs de secours
- S'assurer que les bénévoles, intervenants et pratiquants disposent d'un accès à l'eau
- Une activité baignade dans le cadre d'une EFV, doit faire l'objet d'un renforcement de la surveillance par les encadrants

Afin de renforcer la prévention de ces épisodes caniculaires, le Ministère chargé des Sports souhaite recueillir certaines données. Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir au fil de l'eau, par courriel à i.gautheron@ffvelo.fr les éléments suivants jusqu'au 15 septembre :

- Les difficultés rencontrées lors des épisodes de vagues de chaleurs
- La survenue d'accidents graves et de toute situation ayant présenté des risques graves, notamment lié à la chaleur, dans le champ de compétence des structures fédérales au regard de l'article R322-6 du code du sport
- Tout report ou annulation de manifestations sportives décidé par l'organisation ou l'autorité administrative (préfecture)

Je vous invite également à consulter ou à vous rapprocher de la préfecture de votre département en cas de difficulté liée à une vague de chaleur. Cette note reste valable pour toute la durée de l'été 2026.

Le ministère appelle chacun à la responsabilité et à la prudence afin que la pratique du cyclotourisme demeure un moment de santé, de bien-être et de sécurité pour tous.

Je vous remercie pour votre précieuse implication.



Isabelle GAUTHERON
Directrice technique nationale